



Affichée le 2 juillet 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 27
Pouvoirs : 11
Votants : 38

Date de convocation : 17 juin 2024
Date d'affichage : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame BOURLON Chantal à Madame BARNET Suzanne
Madame CADART Anne-Marie à Monsieur ONETO Jean-François
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur BENSAL Malek à Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Monsieur GREEN Alain à Madame LONY Eva
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani
Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°023/2024

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) : ADOPTION

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale, relatif à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le territoire de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L. 120-1 relatif à la participation du public, l'article L. 121-18 relatif à la déclaration d'intention et les articles L. 229-26, R. 229-51 et suivants relatifs aux plans climats air énergie territoriaux ;

Vu le Code de l'énergie et notamment les articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 ;

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2015-992 en date du 7 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance verte (TECV), et plus particulièrement son article 188 ;

Vu la loi n°2019-1428 en date du 24 décembre 2019 portant loi d'orientation des mobilités ;

Vu la loi n°2021-1104 en date du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2023-175 en date du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables ;

Vu l'ordonnance n°2016-1058 en date du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu le décret n°2016-849 en date du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

Vu le décret n°2016-1110 en date du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

Vu la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) adoptée par décret le 21 avril 2020 dans sa version révisée ;

Vu le schéma régional climat air énergie de la région Ile-de-France approuvé par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le préfet de la Région Ile-de-France le 14 décembre 2012 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°IDF-2018-01-31-007 en date du 31 janvier 2018 relatif à l'approbation et à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°2017-67 du Comité syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) en date du 7 novembre 2017 relative à la convention cadre et financière d'accompagnement pour la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n°043/2019 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 autorisant Monsieur le Président à signer la convention cadre et financière d'accompagnement pour la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial avec le SDESM ;

Vu la délibération n°044/2019 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 engageant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n°051/2022 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;

Considérant la démarche engagée depuis 2019 pour fixer les objectifs stratégiques et le programme d'actions à mettre en œuvre pour réduire la consommation énergétique du territoire, réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la pollution atmosphérique et s'adapter au changement climatique ;

Considérant l'avis réputé favorable du Préfet de Région et de la Présidente de la Région Ile-de-France après transmission du projet de plan le 20 février 2023, conformément à l'article R. 229-54 du Code de l'environnement ;

Considérant l'avis formulé le 17 mai 2023 par la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe) après transmission du projet de plan le 20 février 2023, conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement ;

Considérant le mémoire en réponse formulé à la suite de l'avis de l'Autorité Environnementale et validé par les élus en comité de pilotage du 16 janvier 2024 ;

Considérant la consultation du public qui s'est tenue du 29 janvier au 27 février 2024 et la synthèse des avis formulée en réponse aux 4 avis reçus ;

Considérant les ajustements du Plan Climat Air Energie Territorial annoncés pour répondre à l'avis de l'Autorité Environnementale ;

Considérant l'ensemble des documents annexés à la présente délibération :

- Le diagnostic territorial
- La stratégie territoriale
- Le programme d'actions
- Le plan air renforcé
- Le rapport environnemental
- Le résumé non technique
- Le bilan de la concertation et les comptes-rendus des ateliers
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Le mémoire en réponse
- La synthèse des avis
- Les ajustements

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Valide les modifications apportées au PCAET 2022-2028 ;
- Approuve le PCAET et engage sa mise en œuvre pour les six prochaines années ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 25 juin 2024**

**Le Président,
Jean-François Oneto,**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck,**

